



MAIRIE de NIEUL  
87510

Tel 05.55.75.80.23  
Fax 05.55.75.69.20

PM-2019-38

## EXTRAIT

### ARRETES du MAIRE

\*\*\*\*\*

**Village de La  
Pivauderie**

\*\*\*\*\*

**Voie sans issue**

Publication faite le  
25/07/2019

**La Maire de la Commune de Nieul (Haute Vienne),**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation des véhicules dans les limites du territoire afin d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'instaurer une voie sans issue dans la voie dénommée « Village de La Pivauderie », Voie Communale N°3,

### ARRETE :

#### **ARTICLE 1**

Une voie sans issue est instaurée dans la voie dénommée « Village de La Pivauderie », Voie Communale N°3.

#### **ARTICLE 2**

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

#### **ARTICLE 3**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

#### **ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie d'Aixe sur Vienne.

A Nieul, le 25 Juillet 2019  
Jacques FIACRE, Maire-Adjoint

